

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur A. VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 17/pfu/178595
N/Réf : AVL/KD/BXL-6.73/s.404
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : REGION BRUXELLOISE. Promenade Verte régionale.
Signalisation : proposition de différentes balises et logos.
Avis conforme (*Dossier traité par M. A. Vital – D.U. et M. M. Bouvin – D.M.S.*)

Suite à votre courrier du 4 janvier 2007, réceptionné le 5 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 janvier 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Rappel

En sa séance du 7 décembre 2005, l'Assemblée avait souscrit au principe du balisage de la promenade verte aménagée en Région bruxelloise à l'usage des piétons et des cyclistes.

La CRMS avait formulé diverses remarques concernant le mobilier et les logos proposés pour préserver les sites protégés qui seront longés ou traversés par la promenade verte de tout préjudice esthétique engendré par ce type d'opérations et pour éviter tout encombrement inutile de l'espace public.

Le dossier joint à présent à la demande de permis unique localise les emplacement retenus pour les différents dispositifs, à savoir les 'balises directionnelles piétonnes', les 'Relais Information Service' (RIS) et les 'potelets de jalonnement'.

(Rem : le modèle de lutrin présenté dans l'avant-projet n'a pas été retenu).

Le tronçon qui traverse spécifiquement les communes de Woluwe-Saint-Lambert, Woluwé-Saint-Pierre, Auderghem, Watermael-Boitsfort et Uccle, longe ou traverse les sites suivants : l'Hof ter Musschen, le chemin du Vellemolen, le moulin de Lindekemaële, le parc des Sources, le parc de Woluwe, le Bergoje, le chemin des Silex, la Forêt de Soignes, le Bois de Verrewinkel, le chemin du Puits, le Kinsendaël et le Kriekenput.

Parmi les remarques effectuées en 2005, la CRMS avait demandé à la DMS de vérifier *in situ* le bien-fondé des emplacements choisis, tenant compte de leur impact sur les sites protégés et des perspectives vers et depuis les bâtiments classés à proximité desquels ils pourraient être placés.

Aucune précision n'étant apportée à ce propos dans la note technique de la DMS jointe à la demande d'avis conforme, la CRMS considère que la vérification a bien été effectuée.

En tout état de cause, la CRMS réitère sa principale recommandation, à savoir ***éviter la surenchère des informations et viser un encombrement minimal des dispositifs en réduisant au strict nécessaire les poteaux et les panneaux (nombre, dimensions).***

De manière générale, la CRMS signale qu'en l'absence d'indications, l'usage veut que l'itinéraire se poursuive tout droit. Seuls les changements de direction nécessitent un potelet.

Elle demande de supprimer les potelets qui ne rencontrent pas cet objectif.

Elle relève, en outre, quelques situations qui méritent d'être améliorées :

1ère partie

- p. 59 (17) : le projet prévoit un panneau RIS, à côté d'un panneau IBGE existant.

La CRMS demande de ne pas additionner les panneaux et d'en supprimer un des deux.

- p. 59 (18) : une balise directionnelle est prévue à côté de la chapelle Hauwaert, avenue Dolez, ainsi qu'un potelet (p.73).

La CRMS relève un problème d'échelle et d'encombrement évident ! Un simple panneau doit suffire à documenter ce petit édifice.

2de partie:

- p.41: logo 'CYCLISTES RALENTIR / FIETSERS VERTRAGEN' placé sur un potelet de jalonnement.

La CRMS suggère de recourir aux panneaux routiers existants (petite dimension) et de ne pas créer une nouvelle signalétique qui risquerait d'introduire une certaine confusion dans l'esprit des usagers.

- P.45 : Les informations PMR seront ajoutées ultérieurement.

La CRMS demande que ces informations ne fassent pas l'objet de dispositifs supplémentaires.

En conclusion, la CRMS demande que les choix retenus tiennent compte des recommandations énoncées ci-avant et que la DMS assure un suivi concret de ces installations sur le terrain.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président